

Numéro de dossier du Bureau des obligations familiales : _____

Je soussigné(e), _____, ai reçu un avis de retenue des aliments, en date du _____ 20 _____
(Nom de la source de revenu)à l'égard de _____
Nom du payeur**CONTESTATION D'UNE SOURCE DE REVENU**

Je ne suis pas une source de revenu du payeur mentionné dans l'avis de retenue des aliments pour les raisons suivantes :

(cochez les cases pertinentes)

- Je ne dois pas d'argent au payeur ni lui fais de versements.
 Le payeur n'a jamais travaillé pour moi.
 Autres (*précisez*)

FIN OU INTERRUPTION DES VERSEMENTS

- Le payeur a travaillé pour moi, mais a cessé de le faire le _____
Indiquez la raison : _____ Date
- S'agit-il d'une cessation permanente ? ou d'une mise à pied?
- Donnez la date de rappel, si elle est connue _____
- Autres (*précisez*)

REPRISE DES VERSEMENTS

- La retenue des aliments reprendra le _____
Indiquez la date de retour au travail

 Je n'ai connaissance d'aucun autre emploi qu'occuperait le payeur ni d'aucune autre source de revenu du payeur.**OU** J'ai connaissance d'un autre emploi qu'occupe le payeur ou d'autres sources de revenu du payeur. Voici tous les détails :**Nom de la source de revenu :**_____
*Nom ou raison sociale du particulier, de la personne morale ou de l'organisme*_____
*Adresse (numéro et rue) Unité/App.***Nom de la personne à contacter à
la source de revenu :**_____
*Ville Province Code postal*_____
*Nom*_____
*Poste*_____
*Numéro de téléphone*_____
*Date*_____
Signature d'une personne autorisée

Si vous recevez un avis de retenue des aliments à l'égard d'un payeur et n'êtes pas une source de revenu du payeur, la loi déclare que vous devez en informer par écrit le Bureau des obligations familiales. Quiconque n'informe pas le directeur peut être déclaré coupable d'une infraction et être passible d'une amende d'au plus 10 000 \$.

La loi déclare en outre que, après avoir reçu un avis de retenue des aliments, une source de revenu doit faire des retenues et verser des sommes au Bureau des obligations familiales. Le tribunal peut ordonner à la source de revenu qui n'a pas, sans motif valable, retenu ou versé une somme de verser la somme qu'elle aurait dû retenir.

La loi déclare en outre que vous devez écrire au Bureau des obligations familiales si vous étiez une source de revenu d'un payeur mais que vous ne l'êtes plus ou si vous êtes de nouveau une source de revenu d'un payeur après que les retenues et les versements sont interrompus ou prennent fin.